

DELIBERATION CESECC 2023/15 PORTANT ORGANISATION D'UN SEMINAIRE « MUTATIONS
DU TRAVAIL : LES ENJEUX DE LA RSE », le 23 JANVIER 2024 ¹

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de la Collectivité de Corse, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, AIELLO Antoine, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, BARBE Michèle, BATTESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA Charles, CASABIANCA Mathieu, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NCOLAI Marie-Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MAURIN Aurélie, MIAS Patrick, MINEO Fabien, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, RAMACCIOTTI Pierre-Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTINI Marcel, SUSINI Jean-Dominique, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

FEDI Marie-Jeanne à CASABIANCA Charles ; RUBINI Pierre-Jean à CASABIANCA François.

Le secrétariat était assuré par SALVATORI Marie-Josée, vice-présidente.

¹ Adoptée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R4422-14 ;

Vu la délibération CESEC 2020-08 adoptée le 20 juillet 2020 portant adoption du règlement intérieur du CESEC, modifié par délibération CESEC 2020-12 du 24 novembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur du CESECC, titre 7 ;

Vu la délibération 2021/11 du CESEC de Corse du 26 octobre 2021 portant adoption du rapport « Cambià u Campà » ;

Vu la délibération 18/373 AC de l'Assemblée de Corse portant modification de la délibération n°18/152AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives, article 1^{er} qui autorise la prise en charge de déplacement et de séjour des experts ;

Vu la délibération n°23/023 AC du 9 mars 2023 relative au budget primitif 2023 de la collectivité de Corse ;

Après en avoir délibéré
Le Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Corse décide

Article 1^{er} :

D'organiser un séminaire « MUTATIONS DU TRAVAIL : LES ENJEUX DE LA RSE » qui se tiendra le 23 janvier 2024, à Ajaccio, au Palais Lantivy ;

Article 2 :

De solliciter à cette occasion, en qualité d'intervenants :

- Pour l'Université de Corse, la Fondation de l'Université Graziella LUISI ; Nathalie LAMETA ;
- Catherine LEGER-JARNIOU, Professeure émérite de l'Université de Paris-Dauphine et Présidente de l'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation ;
- Martin DUVAL, Dirigeant de BLUENOVE

Article 3 :

De prendre en charge les frais de séjour des personnalités extérieures, qui interviendront à titre gratuit, et autres frais spécifiques afférents à l'organisation de ce séminaire. Ces frais seront imputés sur le budget du CESECC, chap. 930 ; programme N6114 ; comptes 6185, 6232 et 65322 dans le respect des marchés et des règles de consultation en vigueur pour les frais et dépenses non pris en charge par les marchés en cours.

Ajaccio, le 18 décembre 2023

La Présidente du CESECC,

Marie-Jeanne NICOLI